



MAIRIE
D'URT
64240

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 01 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers :

- ✓ En exercice : 13
- ✓ Présents : 12

Convocation du 24/11/2025

Affichée le 25/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie, le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme Nathalie MARTIAL ETCHEGORRY, Maire d'URT.

PRÉSENTS : M. DARRAMBIDE Fabrice, M. DEKIMPE Thierry, Mme DOYHENARD Julie, M. FOURTIC Bruno, Mme GARONNE Laurence, Mme HIRABOURE Corinne, Mme LATAILLADE Yolande, Mme MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, M. PETRISSANS Pierre, M. RECALDE Christophe, M. RELIER Dominique, Mme ROUPIE Stéphanie.

PROCURATIONS : M. LALANNE Pierre donne pouvoir à Mme LATAILLADE Yolande.

Madame le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRETARE DE SEANCE : M. PETRISSANS Pierre

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. PETRISSANS Pierre donne lecture des délibérations adoptées lors de la précédente séance du 17 novembre 2025.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR

Mme Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis Club Urtois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

N°2025-0045 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

Madame le Maire expose la nécessité de remplacer la chaudière de la Maison de la Vie Associative dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base du devis de notre société de maintenance, à 9 415 € HT soit 11 298 € 60 TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR	2 354 €	25%
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres	Mairie d'Urt	7 061€	75%
Emprunt			
Total HT		9 415 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Janvier 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Janvier 2026

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 9 415 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2025-0046 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB URTOIS

Mme le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle présentée par M. CRASPAIL, président du Tennis Club Urtois pour l'organisation des Casitas.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Tennis Club Urtois,
- **DONNE POUVOIR** à Mme le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Mme le Maire lève la séance à 19H09.

URT, le 22 décembre 2025,

Le secrétaire,

M. Pierre PETRISSANS



Le Maire,

Nathalie MARTIAL ETCHEGORRY

